

C'est un bel été qui s'annonce avec deux nouvelles occasions de se retrouver :

- **le retour de la journée festive du 14 juillet, avec cette année un repas spectacle**
- **la deuxième édition du marché gourmand le 4 septembre : au programme food-trucks, concert, feu d'artifice et soirée dansante!**

La municipalité de Saint Martin de Laye vous souhaite de bonnes vacances !

Un nouveau canal de communication entre la mairie et ses administrés

Rejoignez-nous sur Panneau Pocket!



La mairie s'est dotée de l'application Panneau Pocket afin que vous puissiez rester au plus prêt de l'actualité de votre commune.

N'attendez plus, téléchargez gratuitement et simplement l'application sur votre ordinateur ou votre smartphone en suivant les indications du flyer ci-joint!

Quelques petits rappels pour le confort de tous...

Les bruits de voisinage sont des bruits générés par le comportement d'une personne ou d'un animal et causant des nuisances sonores. Ils peuvent être sanctionnés, dès lors qu'ils constituent un trouble anormal, se manifestant de jour ou de nuit.

En journée, un bruit de comportement peut causer un trouble anormal de voisinage dès lors qu'il est répétitif, intensif, ou qu'il dure dans le temps. Il peut s'agir du bruit causé par :

- un individu, locataire ou propriétaire d'un logement (cri, talons, chant, fête familiale, ...),
- ou une chose (instrument de musique, chaîne hi-fi, téléviseur, outil de bricolage, pétard et feu d'artifice, pompe à chaleur, éolienne, électroménager, ...),
- ou un animal (exemple : aboiements).

Lorsque ces bruits sont commis la nuit, on parle de tapage nocturne.

Il n'existe pas d'heures précises pour définir le tapage nocturne. Pour être reconnu comme un tapage nocturne, le bruit doit avoir lieu quand il fait nuit, c'est-à-dire entre le coucher et le lever du soleil.

Lorsque le bruit est commis la nuit, l'infraction pour tapage nocturne existe même lorsque ce bruit n'est pas répétitif, ni intensif, ni qu'il dure dans le temps.

Il y a tapage nocturne lorsque l'auteur du tapage a conscience du trouble qu'il engendre et qu'il ne prend pas les mesures nécessaires pour remédier au tapage.

Attention !

Un arrêté préfectoral fixe les horaires autorisant l'utilisation par les particuliers d'outils ou appareils susceptibles de créer une gêne pour le voisinage pour toute la Gironde.

Ces travaux sont autorisés :

- **8h30 à 12h30 et de 14h30 à 19h30 du lundi au vendredi,**
- **de 9h à 12h et de 15h à 19h le samedi**
- **de 10h à 12h les dimanches et jours fériés.**



Publication des actes réglementaires

À partir du 1^{er} juillet 2022, et conformément à la réglementation, la commune publiera le procès-verbal de chaque séance du conseil municipal sur son site internet.

La liste des délibérations prise à chaque séance sera affichée à la mairie dans un délai d'une semaine.

Tous les documents publiés électroniquement restent bien évidemment consultables en mairie au format papier.

Mairie de Saint Martin de Laye

4 bouteille sud - 33910 SAINT MARTIN DE LAYE

Tél : 05.57.49.40.44 - Mail : mairie.stmartindelaye@orange.fr - Site internet : www.saintmartindelaye.fr

Horaires d'ouverture : lundi, mardi, jeudi 9h-12h / 14h-18h vendredi 9h-12h



Commune de Saint Martin de Laye

OUI PUB : Vers une publicité choisie

Le dispositif « OUI pub » vise à interdire la distribution d'imprimés publicitaires non adressés (IPSA), sauf lorsque l'autorisation de les recevoir est indiquée de manière visible sur la boîte aux lettres.

A compter du 1er septembre 2022, et pour une durée de 3 ans, la distribution d'IPSA deviendra interdite dans toutes les boîtes aux lettres sauf consentement visible signalé par un autocollant « Oui pub » fourni par le Smicval.

Cette expérimentation vise à réduire le gaspillage et la production de déchets papier en ciblant plus efficacement les consommateurs souhaitant réellement recevoir des imprimés publicitaires. En effet, les citoyens qui équipent leur boîte aux lettres d'un autocollant « OUI pub » fourni par la Smicval continuent de recevoir des IPSA et les autres en sont automatiquement dispensés – c'est l'inverse du STOP PUB (à noter que vous pouvez conserver sans problème votre stop pub !).

L'ensemble des IPSA est concerné hormis les échantillons presse, les documents d'information des collectivités, et la communication politique ou à caractère culturel.

Plus d'information ou pour commander votre autocollant : www.smicval.fr

**IMPORTANT**

Suite aux intempéries survenues dans le 20 juin dernier, la commune a fait une demande de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle auprès des services de l'État.

Nous vous tiendrons informés de la décision.

Attention, en cas de suites favorables, vous disposerez de 10 jours à compter de la publication de l'arrêté au Journal Officiel pour faire votre déclaration auprès de votre assureur.

**Les tournées de distribution
du courrier et du colis évoluent**

La Poste revoit le découpage géographique des tournées de distribution des facteurs de la Plateforme de distribution de Coutras.

Comme partout en France, La Poste prend en compte l'évolution des volumes de courrier et de colis à distribuer et répond aux attentes des clients. Ces évolutions sont conduites pour apporter un service de qualité et développer les services de proximité rendus 6 jours sur 7 par les facteurs.

Le nouveau découpage des tournées va entraîner la mise en place d'une pause-déjeuner pour les facteurs. C'est pourquoi la distribution sur notre commune pourra se dérouler jusqu'en début d'après-midi à partir du 17 mai 2022. Votre facteur reste à votre disposition et met tout en œuvre pour garantir la qualité de la distribution et des services.

Cette nouvelle organisation n'a aucun impact sur les horaires des bureaux de poste.

Un point sur le ré adressage

Le comité de pilotage du dossier est en phase de travail pour déterminer les nouveaux noms des voies de la commune.

Une réunion publique d'information sera organisée en septembre, les nouvelles adresses devraient être adoptées avant la fin d'année.

Nous ne manquerons pas de revenir vers vous pour vous confirmer ces dates.

Enfance / Jeunesse

Cali Pass été 2022

Profitez de votre chéquier de l'été : 13 activités gratuites pour les jeunes nés de 2004 à 2008 et résidant sur le territoire de La Cali !

Chéquier à retirer dans votre espace jeunes ou au Bureau Information Jeunesse à partir du 20 juin 2022 pour des activités à réaliser du 1er juillet au 31 août 2022.

- Chèques à détacher et à donner à chaque prestataire.

- Chèques à utiliser en autonomie.

- Ces activités ne sont pas encadrées par des animateurs.

- Adhésion nécessaire au service jeunesse de La Cali (1€). Venez avec une pièce d'identité ou un justificatif d'habitation (si la pièce d'identité n'est pas à jour).



informations : www.lacalisphere-jeunesse.fr

Services périscolaires

Cantine

La nouvelle organisation de livraison des repas de cantine en liaison froide, imposée par le traiteur, oblige la commune à revoir le règlement de la cantine scolaire.

Dorénavant, le prestataire livre les repas à 8h00 et nous demande les chiffres de fréquentation à la semaine.

Toute absence prévisible devra être signalée au plus tard le jeudi de la semaine précédente au 05.57.49.43.20. Dans le cas contraire, les repas seront facturés.

Dans les cas suivants, les repas ne seront pas facturés aux familles :

- Absence de l'enfant pour raison de santé de plus de 2 jours consécutifs avec certificat médical
- Grève du personnel enseignant et/ou communal
- Absence de l'enseignant sans remplacement

Le prix du repas est fixé à 2,45€ à partir du 1^{er} septembre 2022.

Garderie

Pas de modification des conditions ni des tarifs : le prix reste à 0,55€ la 1/2 journée pour 1 enfant et 0.75€ la 1/2 journée à partir de 2 enfants.

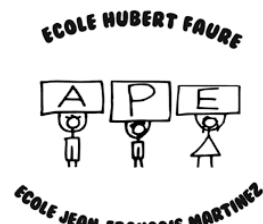


Vous avez un enfant de moins de 3 ans, vous êtes à la recherche d'un mode d'accueil de façon régulière ou occasionnelle, en collectivité ou dans le cadre d'un accueil familial ou individuel, ou d'un lieu d'échange entre jeunes parents : du personnel qualifié vous accompagne dans vos démarches.

Votre agglomération, La Cali, vous propose : une offre d'accueil variée, au plus près des usagers (plus de 2 000 places d'accueil), une qualité d'accueil, une offre sur tout le territoire, adaptée aux spécificités locales.



Du côté des associations ...



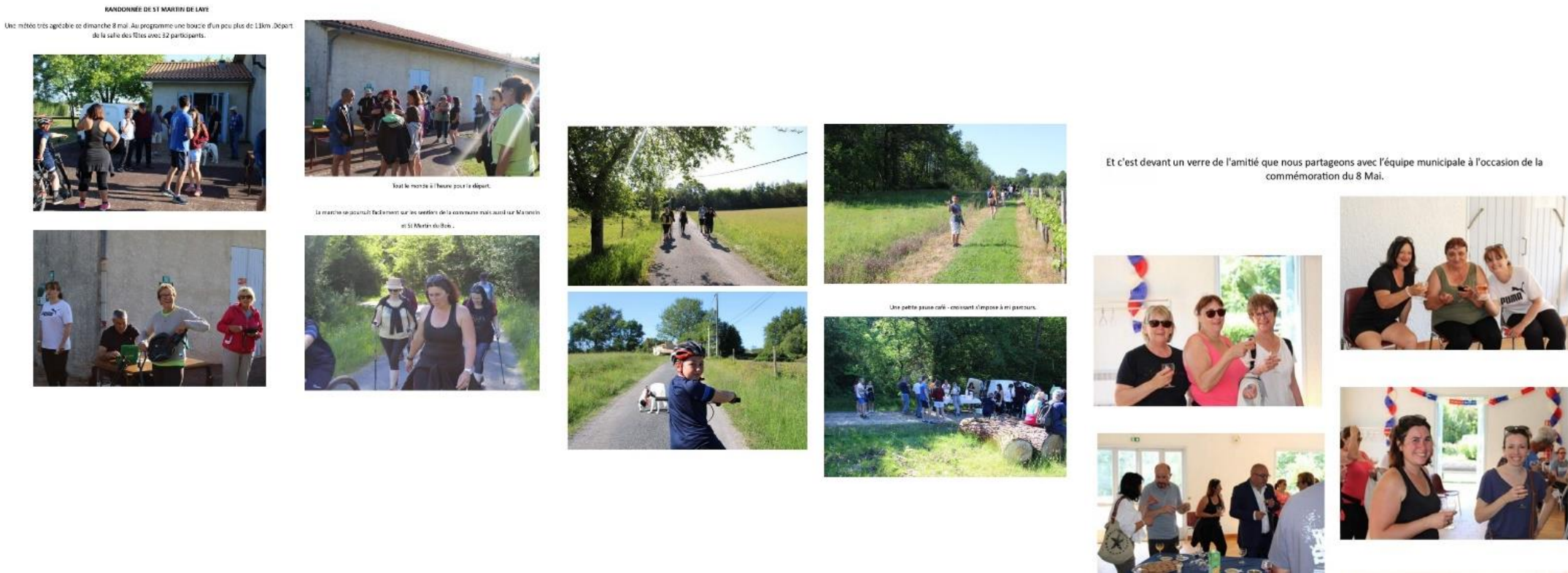
L'Association des parents d'élèves (APE) vous donne rendez-vous Vendredi 24 juin à partir de 18h30 à la salle des fêtes de Saint Martin de Laye pour la fête des écoles.
 Au programme, un spectacle créé par les enseignants des écoles de Bayas et Saint Martin de Laye, ainsi que Peggy dans le cadre des TAP, et des jeux concoctés par l'APE.

Quelle joie de se balader à dos de poneys !
 Ulka, Ouragan et Tajine ont fait plaisir aux enfants venus au vide grenier de St Martin de Laye, ce dimanche 12 Juin 2022.
 Journée réussie, dans un parc ombragé et ensoleillé.
 Vous retrouverez les 3 Poneys pour des balades, ainsi que la présentation des Ecuries avec des animations à cheval et une restauration sur place, **aux portes ouvertes des Ecuries de Subileau le 26 Juin 2022 dès 10h30.**



Ça bouge au CCSL!

Une météo très agréable ce dimanche 8 mai pour la randonnée organisée par le CCSL. Au programme une boucle de plus de 11 km sur les communes de St Martin de Laye, Maransin et St Martin du Bois, avec la pause café-croissant à mi-parcours et l'apéritif offert à l'arrivée, partagé avec l'équipe municipale après les commémorations du 8 mai.



Retour du vide-grenier le 12 juin dernier !
 Avec plus de 200 mètres linéaires réservés, exposants et visiteurs s'étaient donnés rendez-vous sous le soleil dans le parc de la salle des fêtes.



ASSOCIATION DE PROPRIETAIRES POUR LA PROTECTION DE LA NATURE
ET DE L'ENVIRONNEMENT DE SAINT MARTIN DE LAYE

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

Se tiendra à la MAIRIE

Samedi 09 JUILLET 2022 à 10h00



Ordre du Jour :

- Compte rendu de la campagne 2021 – 2022
- Règlement intérieur campagne 2022.2023
- Renouvellement d'un tiers du bureau
- Questions diverses

C'est un moment essentiel à ne pas manquer dans une association, votre présence est souhaitée.

Association de propriétaires pour la protection de la nature et de l'environnement

Conformément à la loi en vigueur un appel à candidature pour 3 postes d'administrateur est ouvert à compter du **11 juin 2022** pour une durée de 3 ans.

Faire parvenir son inscription à :

M. TILLARD Jean-Luc 1 lieu-dit FINTERODE - 33910 SAINT MARTIN DE LAYE avec vos NOM, PRENOMS, Date et lieu de NAISSANCE, ADRESSE complète. Ainsi que les motivations **avant le 07 juillet 2022**.

Pour être éligible il faut :

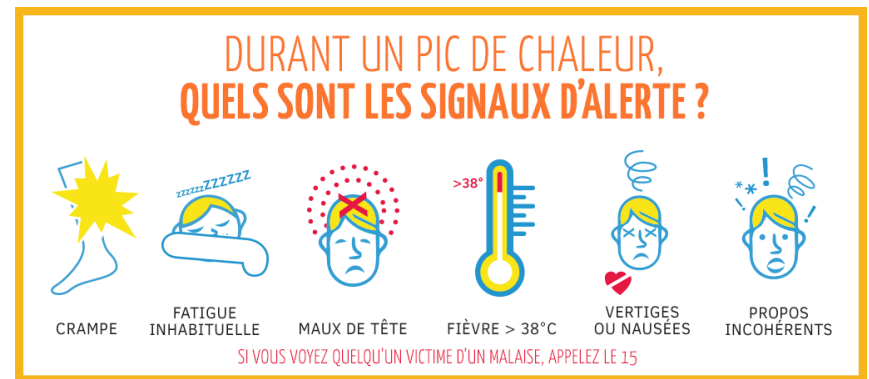
- Être majeur
- Propriétaire ayant donné son Droit de chasse à l'association (minimum 2 hectares)
- Avoir ses droits civiques

Personnes vulnérables

Nous disposons à la mairie d'un fichier des personnes vulnérables et/ou isolées que nous contactons en cas de situations à risques (pandémies, canicule,...) Si vous souhaitez être inscrits sur ce fichier, n'hésitez pas à vous rapprocher la mairie.

Vigilance

La période est propice aux fortes chaleurs. N'attendez pas les premiers effets des fortes chaleurs, protégez-vous!



Services à domicile



 TRANSPORT DE PERSONNES à mobilité réduite	 PORTAGE DE REPAS à domicile
Le service de transport de personnes à mobilité réduite est un service dédié aux personnes en situation de handicap, ou en perte d'autonomie permanente ou momentanée nécessitant une aide au déplacement. Ce service ne se substitue pas aux taxis ou véhicules sanitaires. Il exclut les trajets réguliers de type professionnel ou scolaire. QU'EST-CE QUE C'EST ? Ce transport de proximité permet aux bénéficiaires d'effectuer des déplacements sur l'ensemble du territoire de la Communauté d'agglomération du Libournais (cf carte). Le service fonctionne tous les jours de 7h à 20h du lundi au dimanche. A l'heure convenu avec le prestataire, le conducteur vient chercher le bénéficiaire à son domicile pour le conduire sur le lieu de destination de son choix. Au préalable, l'utilisateur devra effectuer une réservation auprès de la centrale de réservation au plus tôt un mois avant le trajet au plus tard avant 17h30 la veille du trajet ou jusqu'au vendredi 17h30 pour les trajets à organiser sur le week-end, sous réserve de places disponibles. POUR QUI ? • être âgé de 75 ans et plus, • être en situation de handicap, • D'autres situations telles que la perte d'autonomie momentanée, peuvent être prises en compte, après évaluation de la commission d'attribution, pour accéder à ce service de manière ponctuelle. COMMENT ? Pour bénéficier de ce service, un dossier d'inscription doit être rempli auprès du secrétariat de la commune de résidence principale ou du CCAS ou du service de transport de personnes à mobilité réduite du CIAS du Libournais. Après validation du dossier, l'utilisateur sera informé dans les plus brefs délais du fonctionnement du service. COMBIEN ? Un tarif unique est appliqué pour l'ensemble des bénéficiaires. La vente des tickets s'effectue auprès du conducteur. Votre contact : 05 24 24 21 68 transportpmr@lacali.fr	Le portage de repas à domicile est un service à caractère social proposant des repas sains et équilibrés pour le midi aux personnes présentant des difficultés quant à la préparation des repas en raison d'une perte d'autonomie durable ou momentanée et pour toute personne isolée géographiquement et/ou socialement. QU'EST-CE QUE C'EST ? La préparation et la livraison des repas en liaison froide sont assurées par deux prestataires. Le service propose des repas pour le midi 7 jours sur 7 y compris les jours fériés. Les livraisons s'effectuent le matin entre 8h et 12h30. Selon le secteur géographique, elles sont assurées du lundi au vendredi ou lundi, mardi, mercredi et vendredi. En cas de jours fériés, le repas est préalablement livré. Les plateaux repas sont composés, sans possibilité de modifications, de la manière suivante : • Un potage • Une entrée • Un plat principal (plat protidique et accompagnement) • Un produit laitier • Un dessert • Un pain individuel d'environ 120g à la demande du bénéficiaire et facturé en complément du prix du repas. POUR QUI ? • Être domicilié sur le territoire de La Cal (cf. carte) • Être en perte d'autonomie durable ou momentanée • Être isolé socialement et / ou géographiquement COMMENT ? Pour bénéficier de ce service, une évaluation à domicile est réalisée préalablement à sa mise en place. Elle consiste à : • Fournir des informations sur les modalités de la prestation et à s'assurer que le service correspond aux besoins • Déterminer le coût de la prestation compte-tenu de la situation (seul ou en couple) et des revenus du ménage • D'apporter des informations sur l'ensemble des dispositifs de maintien à domicile existants. COMBIEN ? Une tarification solidaire est appliquée avec une participation financière du CIAS sur le prix du repas. Ce dernier est déterminé en fonction de la situation de la personne accompagnée (seul ou en couple) et des revenus du ménage. Votre contact : 05 57 55 61 97 portage@lacali.fr

La municipalité et le CCSL organisent

Journée festive du 14 juillet

11h30 Cérémonie et dépôt de la gerbe au monument aux morts

12h00 Apéritif offert par la municipalité à la salle des fêtes

Repas

Crudités & Charcuteries

Jambon braisé

Pommes de terre rôti

Salade & Fromage

Tarte aux fruits

Café et vin compris

- Merci de penser à prévoir vos couverts complets -

Repas animé par Eric Nadeau, Chanteur Transformiste



Jeux tout au long de la journée : n'hésitez pas à apporter vos boules de pétanque, raquettes de tennis, de badminton, jeux de cartes ...

La municipalité et le CCSL organisent

MARCHÉ GOURMAND SAMEDI 3 SEPTEMBRE SAINT MARTIN DE LAYE

Parc de la salle des fêtes

A partir de 19h

Food Trucks

Concert gratuit

Feu d'artifice à 22h45

Suivi d'une soirée dansante animée par

DJ Kriss Toff

Structure gonflable pour les enfants



GEND & MAIRIE

Brigade territoriale de GUITRES



2022

COVID-19 Il existe des gestes simples pour vous protéger et protéger votre entourage



Suivez l'actualité et les alertes de la Gendarmerie COB de Coutras avec l'application gratuite PanneauPocket ou sur ordinateur app.panneaupocket.fr

Votre brigade

Horaires Accueil du Public :

- Lundi-Mercredi-Vendredi :
09h00 - 12h00 - 14h00 - 18h00

Horaires Accueil du Public :

- Mardi- Jeudi

09h00-12h00 - Fermeture Après midi

Horaires Accueil du Public :

- Fermeture le Dimanche

Tél : (+33) 05 57 56 40 35

mail : bta.guitres@gendarmerie.interieur.gouv.fr

Opération Tranquillité Vacances Ce qu'il faut savoir

Si vous vous absentez pendant les vacances, les unités de la gendarmerie ou les services de police peuvent, à votre demande, surveiller votre domicile ou votre commerce au cours de leurs patrouilles quotidiennes.

Avant votre départ, inscrivez-vous auprès de la brigade de gendarmerie ou du commissariat de police.

Quelques incontournables avant de partir :

- Éviter les signes révélant son absence (courrier accumulé dans la boîte aux lettres, dates d'absence sur le répondeur téléphonique...);
- Fermer correctement fenêtres et volets
- Ne laissez pas de grosses sommes d'argent dans votre habitation. Dissimuler les biens attrayants.
- Ne pas laisser d'outils ou de matériels à l'extérieur de son habitation pouvant faciliter les méfaits des cambrioleurs (échelle, tournevis, outillage divers etc...);
- Demander à un voisin de confiance de porter une vigilance particulière à son domicile en cas d'absence.

Agence Nationale des Titres Sécurisés
<https://ants.gouv.fr/>

L'ANTS vous accompagne dans vos démarches. Elle garantit et protège votre identité. Elle contribue à la sécurité publique sur le territoire en assurant la délivrance et le contrôle des titres sécurisés.

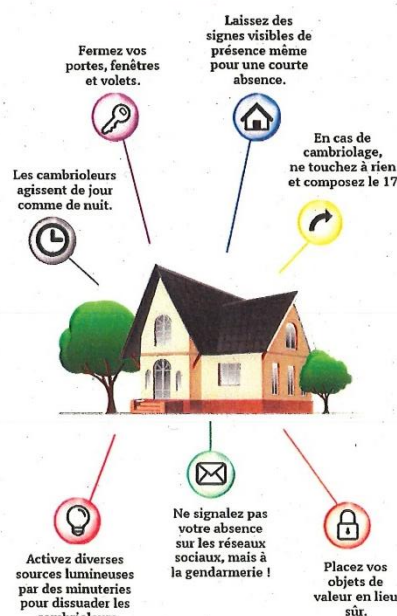
Simple et sécurisé, le site de l'ANTS vous permet d'effectuer les démarches relatives à vos documents officiels tels que permis de conduire, passeport, Carte d'identité ou certificat d'immatriculation.

Les solutions numériques : Comodec, timbres dématérialisés, SIV, justificatif d'adresse, simplimmat, etc.

Un centre d'appel répond à vos questions:

du lundi au vendredi de 7h45 à 19h Samedi de 8h à 17h

Contre les Cambriolages avez les bons réflexes OPÉRATION TRANQUILLITÉ VACANCES



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

ANTS

